



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Deuxième Commission

Point 92 e) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique : financement du développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés

Mexique et Nigéria* : projet de résolution

Mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 54/197 du 22 décembre 1999, intitulée « Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement »,

Rappelant la Déclaration du Millénaire¹ adoptée par les chefs d'État et de gouvernement le 8 septembre 2000, notamment les paragraphes 11 à 14, 16 et 30,

Prenant note de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement qui s'est tenue à Jakarta du 2 au 5 août 2000, et qui a analysé les questions que soulève le choix de mesures permettant de mettre en place un système financier international plus stable et plus sûr capable de relever les défis du développement, dans une perspective régionale, afin de contribuer au processus préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental,

Soulignant qu'il importe de mobiliser de façon cohérente tous les moyens disponibles de financement international du développement, notamment les capitaux privés, l'aide publique au développement, l'accès aux marchés pour les biens et les

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

¹ Résolution 55/2.

services des pays en développement et l'allégement de la dette extérieure,

Regrettant que la contraction des apports nets de capitaux aux pays en développement, amorcée au début de la crise financière de 1997, se soit poursuivie en 1999, et que ces capitaux délaissent de plus en plus les pays les moins avancés,

Soulignant l'importance des flux d'investissement à long terme, en particulier les investissements étrangers directs, pour tous les pays en développement, ainsi que la nécessité d'une coopération internationale pour encourager la mobilisation de capitaux nouveaux et supplémentaires pour le développement,

Préoccupée par l'excessive fébrilité des capitaux spéculatifs à court terme et par les effets de contagion du comportement des marchés financiers en temps de crise,

Vivement préoccupée par la faiblesse de l'aide publique au développement,

Insistant sur la nécessité d'élargir l'accès aux marchés pour les biens et les services que les pays en développement cherchent à exporter,

Soulignant qu'il importe de trouver une solution durable à la difficulté qu'ont les pays en développement à honorer leurs obligations au titre de la dette extérieure et du service de la dette,

Encourageant les efforts déployés pour renforcer le rôle stabilisateur des institutions et arrangements financiers régionaux et sous-régionaux dans le traitement des questions monétaires et financières,

Soulignant l'urgente nécessité de continuer à travailler à un vaste ensemble de réformes afin de renforcer et de stabiliser le système financier international de façon à lui permettre de répondre plus efficacement et sans retard aux nouveaux défis du développement dans le cadre de l'intégration financière mondiale,

Soulignant que le processus de réforme visant à mettre en place une nouvelle architecture financière internationale devrait être fondé sur une large participation faisant intervenir tous les membres de la communauté internationale, afin de garantir que les divers besoins et intérêts de tous les pays sont convenablement représentés,

Réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies, en s'acquittant de sa fonction de promotion du développement, en particulier des pays en développement, joue un rôle important dans les efforts internationaux visant à dégager le consensus international qu'appelle la mise en place des réformes nécessaires à l'édification d'une nouvelle architecture financière internationale,

Notant que la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental offre une occasion unique d'examiner de concert toutes les sources de financement du développement, et consciente que dans la Déclaration du Millénaire les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à tout faire pour en assurer le succès,

1. *Se félicite* du rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement »², de l'additif s'y rapportant, relatif aux perspectives et faits nouveaux régionaux, transmis par les commissions

² A/55/187.

régionales³, ainsi que de l'additif audit rapport, présenté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui traite du rôle du secteur privé dans la prévention et le règlement des crises financières⁴;

2. *Souligne* qu'il est de la plus haute importance de veiller à traduire dans les faits la ferme intention de la Déclaration du Millénaire de créer, au niveau tant national que mondial, un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté, notamment par une bonne gouvernance au niveau national et international et la transparence des systèmes financier, monétaire et commercial;

3. *Souligne également* qu'il importe au plus haut point de respecter l'engagement pris dans la Déclaration du Millénaire de mettre au point un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur le droit, prévisible et non discriminatoire;

4. *Souligne* qu'il est particulièrement important de créer un climat économique international favorable en s'appuyant sur les efforts énergiques et concertés que doivent déployer tous les pays et toutes les institutions pour promouvoir un développement économique équitable dans le monde et, à cette fin, invite les pays développés, en particulier les grands pays industrialisés, qui exercent une forte influence sur la croissance économique mondiale, à veiller à ce que leurs politiques macroéconomiques aient sur l'environnement économique extérieur des effets qui soient favorables à la croissance et au développement, notamment des pays en développement;

5. *Réaffirme* la nécessité urgente d'améliorer les perspectives de croissance et de développement des pays les moins avancés, qui demeurent les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté internationale, et demande aux pays industrialisés de contribuer au financement de leur développement, notamment par des flux financiers publics et privés, une augmentation de l'aide publique au développement, un allègement plus marqué de la dette, le plein accès de leurs produits d'exportation aux marchés et un soutien accru à leur balance des paiements;

6. *Constate* que la stabilité du système financier international est un bien collectif et une condition indispensable à des flux financiers positifs pour le développement et, à cet égard, demande aux grands pays industrialisés, dont les politiques ont une incidence considérable sur la plupart des économies, d'adopter et de mettre en oeuvre des politiques, y compris de coordonner les politiques de taux de change, en se souciant particulièrement de la cohérence de celles ayant des objectifs et des priorités internationales, de la nécessité d'une stabilité financière internationale et de l'importance d'une augmentation des apports internationaux de capitaux de développement aux pays en développement, et prie le Programme des Nations Unies pour le développement de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa cinquante-sixième session, de l'étude qu'il réalise sur la stabilité financière internationale en tant que bien collectif;

7. *Souligne* à cet égard qu'il faut poursuivre les efforts menés aux niveaux national, régional et international pour promouvoir la stabilité financière internationale, et donc améliorer les moyens d'alerte, de prévention et de réponse rapides pour remédier sans retard à l'apparition et à la propagation de crises financières, en

³ A/55/187/Add.1.

⁴ A/55/187/Add.2.

adoptant pour cela une démarche systématique à long terme tout en tenant compte des problèmes du développement et de la protection des pays et groupes sociaux les plus vulnérables;

8. *Souligne* le rôle important que jouent les institutions nationales, qui doivent être assez vigoureuses pour assurer la stabilité financière, dans l'optique de la croissance et du développement, notamment en adoptant des politiques macroéconomiques judicieuses et des politiques cherchant à renforcer la réglementation financière et bancaire, en améliorant les mesures prises dans le pays d'origine et dans le pays de destination afin de réduire les risques d'une instabilité financière internationale excessive et les mesures propres à assurer une libéralisation ordonnée, progressive et échelonnée des mouvements de capitaux;

9. *Souligne* qu'il importe de mieux faire converger les efforts de toutes les institutions internationales à même de contribuer au renforcement de l'architecture financière internationale, en particulier lors du processus préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

10. *Affirme* qu'il faut élargir et renforcer la participation des pays en développement aux processus de décision et à l'établissement de normes économiques internationales, afin de promouvoir des institutions et des dispositifs financiers internationaux plus efficaces dans lesquels tous les intérêts pertinents sont effectivement représentés;

11. *Souligne* l'importance d'une participation accrue des pays en développement aux travaux des institutions internationales qui s'emploient à réformer l'architecture financière internationale, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et le Forum de la stabilité financière et les comités techniques affiliés à la Banque des règlements internationaux, et, à ce sujet, encourage les efforts que font ces institutions pour assurer une meilleure représentation des pays en développement et se félicite des travaux actuellement entrepris par le Fonds monétaire international pour élaborer une formule de quota reflétant mieux la réalité économique actuelle;

12. *Exprime* la nécessité d'une surveillance multilatérale exercée par le Fonds monétaire international et par les institutions régionales et sous-régionales, de tous les pays, de façon symétrique, en particulier par une surveillance accrue, exercée par le FMI, des grands pays industrialisés, dont les politiques macroéconomiques retentissent sur la croissance du commerce mondial et des mouvements internationaux de capitaux et peuvent être à l'origine de chocs et de vulnérabilités systémiques;

13. *Souligne* que les institutions financières internationales, quand elles dispensent des conseils de politique économique et mettent en oeuvre les programmes d'ajustement correspondants, devraient veiller à ce qu'ils soient sensibles à la situation particulière et aux capacités effectives des pays concernés ainsi qu'aux besoins particuliers des pays en développement, et devraient s'efforcer d'atteindre les meilleurs résultats possibles en fait de croissance et de développement, notamment en matière d'emploi et d'élimination de la pauvreté, et veiller à ce que leur conditionnalité ne porte pas sur des questions qui, par leur nature même, devraient relever des autorités nationales et être fondées sur un large consensus social, et, dans ce contexte, prie le Bureau international du Travail, dans les limites de son mandat,

d'informer l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session des travaux qu'il a entrepris sur l'impact social de la crise financière et, en particulier, les conséquences des programmes d'ajustement sur l'emploi;

14. *Met l'accent* sur la nécessité de disposer, aux niveaux sous-régional, régional et international, de ressources suffisantes pour organiser un financement d'urgence, au bon moment, en faveur des pays touchés par la crise financière, en particulier sur le fait qu'il faut que le Fonds monétaire international dispose de liquidités supplémentaires adéquates;

15. *Réitère* la nécessité d'accroître le potentiel d'alerte rapide, afin d'écartier sans perdre de temps les menaces de crise financière, et à ce sujet encourage le Fonds monétaire international et d'autres organisations internationales et régionales compétentes à continuer à s'efforcer de contribuer à ce processus;

16. *Exhorte* la communauté internationale, en particulier la Banque mondiale et les banques régionales de développement, ainsi que les autres institutions internationales et régionales compétentes, et notamment les commissions régionales, à travailler avec le secteur privé pour encourager les mouvements de capitaux privés à long terme, en particulier les investissements étrangers directs, notamment par une coopération technique accrue, en direction de tous les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les autres pays en développement éprouvant des difficultés particulières à attirer des capitaux privés, y compris les pays d'Afrique, les petits pays insulaires en développement, ainsi que les pays sans littoral et les pays en développement de transit et, dans ce contexte, prie la CNUCED de faire rapport sur cette question à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session;

17. *Encourage* les efforts nationaux, régionaux et internationaux tendant à améliorer le cadre institutionnel dans lequel fonctionnent les marchés financiers et à réduire au minimum les répercussions négatives de l'excessive fébrilité des capitaux internationaux et, dans ce cadre, réaffirme qu'il faut envisager une réglementation des mouvements de capitaux à court terme et du commerce des devises;

18. *Souligne* qu'il importe que les cotations du risque souverain établies par des organismes privés reposent sur des paramètres rigoureux, objectifs et transparents et, à ce sujet, invite les organes de tutelle nationaux, régionaux et internationaux compétents à étudier les moyens de faciliter un contrôle adéquat des travaux de ces organismes;

19. *Réaffirme* qu'il faut étudier les conditions appropriées d'une participation du secteur privé à la prévention et au règlement des crises financières et souligne qu'il importe de répartir plus équitablement le coût de l'ajustement entre le secteur public et le secteur privé et entre les débiteurs, les créanciers et les investisseurs, en particulier pour les opérations entraînant un fort endettement, et à ce sujet prie la CNUCED de communiquer à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session une information complémentaire sur les efforts internationaux faits pour étudier des arrangements de gel de la dette;

20. *Souligne* l'importance du rôle d'appui que pourraient jouer des institutions et des arrangements financiers régionaux et sous-régionaux plus solides dans les réformes à introduire dans l'architecture financière internationale et dans l'amélioration du financement du développement, et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de continuer à soutenir, notamment par une collaboration avec les commis-

sions régionales et les initiatives régionales et sous-régionales, les travaux actuellement entrepris pour déterminer les mesures qui pourraient être prises pour renforcer ces institutions et arrangements, et pour créer un système financier international plus stable et plus prévisible répondant mieux aux défis du développement, en particulier des pays en développement, et le prie aussi de rendre compte des résultats de ces exercices à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session;

21. *Encourage* l'approfondissement du dialogue entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods et à ce sujet recommande que leur prochaine réunion de haut niveau examine les modalités nécessaires pour consolider encore l'action mondiale d'édification d'une nouvelle architecture financière internationale, répondant mieux aux priorités de la croissance et du développement, en particulier des pays en développement, et au souci d'équité économique et sociale dans l'économie mondiale, afin de contribuer au processus préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental;

22. *Prie* le Secrétaire général de communiquer la présente résolution au Comité préparatoire de la réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental, à sa deuxième session de fond, à titre de contribution au travail de ce comité sur les questions systémiques de fond inscrites à son ordre du jour préliminaire;

23. *Prie aussi* le Secrétaire général, en étroite coopération avec tous les organismes compétents des Nations Unies, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et les commissions régionales, en consultation avec les institutions de Bretton Woods, et en tenant compte des préparatifs de la réunion internationale de haut niveau, de rendre compte à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session de l'application de la présente résolution au titre d'un point de l'ordre du jour intitulé « Architecture financière internationale et développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés », avec une analyse de la tendance actuelle des mouvements mondiaux de capitaux et avec des recommandations tendant à conforter, par une action mondiale, l'édification d'une nouvelle architecture financière internationale répondant aux priorités de la croissance et du développement, en particulier des pays en développement et à un souci d'équité économique et sociale dans l'économie mondiale;

24. *Prie* le Président de l'Assemblée générale de transmettre la présente résolution aux Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, avant leur réunion commune de printemps, afin de la porter à leur attention, à titre de contribution aux débats qu'ils mèneront sur ces questions.